



## Règlement

### « Marcher vers les Jeux Paralympiques avec Julien »

#### Marche nordique et randonnée pédestre sur Rillieux la Pape et ses environs

**1) L'épreuve** : « Marcher vers les Jeux Paralympiques avec Julien » est une épreuve sportive ouverte au grand public organisée par l'AUVR Rillieux sections Randonnée et Tennis de Table en partenariat avec la Ville de Rillieux la Pape. Elle propose plusieurs distances sur le territoire de Rillieux la Pape et les environs.

\* 10,8 km marche nordique et 10,8 km randonnée « bons marcheurs » : personnes nées jusqu'en 2012.

\* 6,4 km marche nordique et 6,4 km randonnée : tout public

L'épreuve aura lieu le samedi 11 juin 2022, au départ de la rue de la Saône, 69140 Rillieux la Pape. Le retrait des dossards aura lieu avant le départ de chaque parcours. L'épreuve ne fera l'objet d'aucun classement ni chronométrage.

**2) Conditions de participation** : la participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

**3) Inscriptions** : l'inscription se fait sur l'imprimé joint à compléter et retourner, accompagner du règlement, par voie postale ou à apporter directement à : AUVR, 18 rue de la Saône, 69140 Rillieux la Pape jusqu'au 9 juin 2022 (chèque à l'ordre de l'AUVR TTH-Soutien J.CIGOLOTTI). Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail ou message téléphonique. Inscription possible le jour de l'épreuve sur site, jusqu'à 15 min avant les départs, dans la limite des places disponibles. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. **Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de l'épreuve** et un bracelet ou un dossard sera remis à chaque participant.

L'autorisation parentale est obligatoirement remplie pour tous les mineurs non accompagnés. De plus, les enfants mineurs nés en 2006 et après doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte sur les parcours.

**4. Consignes générales et de sécurité** : les participants devront respecter le sens et les limites du parcours matérialisé ainsi que les consignes des contrôleurs présents sur le parcours. Le participant reconnu ne pas souffrir de contre-indication médicale à l'accomplissement d'un effort physique de type marche ou marche nordique continue sur 6,4 ou 10,8 kms. Le parcours empruntant des voies ouvertes à la circulation, les participants sont tenus de respecter le code de la route. Un ravitaillement sera proposé à mi-parcours du 10,8 km. Une collation sera servie à l'issue des épreuves.

Des vestiaires/douches/sanitaires sont disponibles à proximité du départ.

**6- Assistance médicale** : un dispositif prévisionnel de secours sera chargé d'assurer l'assistance médicale sur l'ensemble du parcours. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve.

**7- Assurances** : les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile. Il incombe au participant de s'assurer personnellement (individuelle accident). Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des vols et dégradations survenus sur les biens et objets des participants.

**8- Utilisation d'image** : chaque participant autorise l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support ses noms, voix, image librement.

**9- Litige** : toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à la Ville de Rillieux-la-Pape dans un délai de 5 jours après l'épreuve. Passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

**10 - annulation** : aucune annulation du fait du participant ne pourra donner lieu à un remboursement.

L'annulation du fait de l'organisateur (conditions météo...) donnera lieu au remboursement de l'inscription.

### BULLETIN D'INSCRIPTION : « Marcher vers les Jeux paralympiques avec Julien »

#### Un bulletin par participant

10,8 kms marche nordique et randonnée pédestre « bons marcheurs » : né en 2008 et avant

6,4 kms marche nordique et randonnée pédestre : né entre 2009 et 2012

#### Tarifs

Né en 2004 et avant : 10 €

Né entre 2005 et 2012 : 5 €

Gratuit pour les 2013 et après, et pour les personnes en situation de handicap

Nom : .....

Prénom : .....

Sexe : M F

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Prêt de bâtons de Marche Nordique avec CNI - taille de la personne .....

Départ en individuel  Départ en groupe accompagné à l'heure indiquée

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.

A Rillieux-la-Pape, le .....

Signature



A compléter et à retourner (par la poste ou directement dans la boîte aux lettres), accompagné de votre règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l'AUVR TTH-Soutien J.CIGOLOTTI), jusqu'au 9 juin 2022 à  
AUVR 18 rue de la Saône 69140 Rillieux-la-Pape

en fonction des places disponibles.

Retrait des dossards le jour de la course, avant les départs.

Autorisation parentale

Je soussigné (e) ..... né (e) en ..... autorise mon  
enfant mineur ..... à participer à la manifestation « Marcher vers les jeux paralympiques avec Julien ».

Les enfants nés en 2006 et après doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte responsable sur le parcours.